

Accession à la propriété

périmètre d'intervention : zone 3 (voir carte page 90)

Faciliter l'accès à la propriété aux publics jeunes

Enjeux

Il s'agit d'aider les jeunes accédants à la propriété pour l'achat d'un logement neuf ou ancien ou pour un projet de construction neuve. Les jeunes qui ne disposent pas d'apport personnel ni de revenus conséquents doivent aussi pouvoir devenir propriétaires.

Aujourd'hui, les jeunes connaissent des difficultés d'accès à un logement dues aux mobilités formatives et professionnelles, aux difficultés d'accès aux financements bancaires en raison du statut d'activité précaire lié à leur condition de débutants sur le marché du travail, aux niveaux plus faibles de ressources, autant de facteurs qui leur contraignent cet accès. Il est primordial d'accompagner leurs demandes tout en agissant sur l'offre, publique et privée.

Mesures proposées

Le soutien à l'accès à la propriété de logements sociaux

- ▶ La vente HLM permet à un locataire HLM de devenir propriétaire de son logement, ou la vente de logement vacant proposée aux locataires de l'organisme,
- ▶ La location-accession ou l'accès social à la propriété dans le cadre du PSLA : Les opérations financées par un Prêt Social de Location-Accession (PSLA) sont conduites par les bailleurs sociaux, la demande doit être effectuée avant le début de l'opération, au moment du projet de l'achat du bien et de la mise en place du plan de financement.

L'accès à la propriété de logement privé

Soutenir l'accès à la propriété de logements privés et de logements vacants.

Aide de **5 000 €** pour toute acquisition de logement existant ou tout projet de construction neuve à titre de résidence principale.

Bénéficiaires

Public jeunes de 26 ans et moins, accédant à la propriété et respectant les critères suivants :

- ▶ respect du plafond de ressources du PTZ,
- ▶ acquisition de logement ou construction neuve située en zones 2 et 3,
- ▶ dépôt la demande de subvention **avant la signature de l'acte notarié.**